

Publié par : juridique
Date de dépôt : 15/06/2026
Date de retrait : Non défini



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 05 Juin 2026
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A BERNARD ROUBY, PHILIPPE PIERRE A FRANCOISE WELLER, VIRGINIE GINET A MARIE SEDANO, ALEXANDRE JEANTHON A VALERIE BUSO, MARIE IACOVIELLO A NICOLAS CONRAD, ALAIN SOLAZZI A MARTINE HENON, JEAN-CLAUDE CHIARINI A DAVID FERNANDEZ,

Délibération n°

N° D2026-117

Objet

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES VITRINES DE VENELLES »

Exposé des motifs :

Dans le cadre du soutien aux initiatives d'intérêt général, la commune souhaite attribuer une subvention à l'association AAEV, relative à l'activité économique de Venelles, pour l'exercice 2026.

L'association propose en effet, durant toute l'année : une revue trimestrielle, un accompagnement des nouveaux commerçants (notamment remise d'un pack du nouvel arrivant) et l'organisation d'évènements visant à mettre en valeur les acteurs économiques de la commune.

A ce titre et à la demande de celle-ci, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à ladite association de 4 000 euros (quatre mille euros).

Visas:

Où l'exposé des motifs rapportés;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande de subvention formulée par l'association AAEV;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AAEV pour l'exercice 2026 d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

27 VOIX POUR : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN.

02 ABSTENTIONS : ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

Le Maire de Venelles;

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--